

ACCOUNTAUDIT

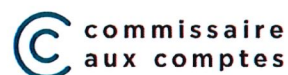
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est

Mission Locale Bassin de Saint-Dié et Hautes Vosges

SIEGE SOCIAL : 11 Rue de l'Université
88100 SAINT-DIE DES VOSGES
SIRET : 32755959700031
APE 8899 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



ACCOUNTAUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est

A l'assemblée générale de l'**Association Mission Locale Bassin de Saint-Dié et Hautes Vosges**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association Mission Locale Bassin de Saint-Dié et Hautes Vosges** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

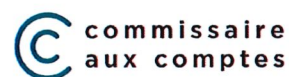
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



ACCOUNTAUDIT - Société de Commissariat aux Comptes
18 rue de la Commanderie – 54000 NANCY

Tél : 03 83 37 15 68 – E-mail : accueil@cabinet-account.fr

SAS au capital de 103 500 Euros – N° SIRET 481 216 414 00021 – APE 6920 Z – N° TVA FR00481216414

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 2.1 Méthode générale » de la note « 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe concernant l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les éléments suivants :

Votre association a constitué des provisions et des fonds dédiés pour couvrir des risques et des dépenses futures tels que décrits dans la note « 2.2.4. Provisions pour risques et charges » de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de l'estimation de ces provisions et fonds dédiés en lien avec l'approche retenue par votre association pour estimer le montant des subventions comptabilisées dans l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



ACCOUNTAUDIT - Société de Commissariat aux Comptes

18 rue de la Commanderie – 54000 NANCY

Tél : 03 83 37 15 68 – E-mail : accueil@cabinet-account.fr

SAS au capital de 103 500 Euros – N° SIRET 481 216 414 00021 – APE 6920 Z – N° TVA FR00481216414

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

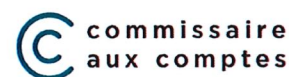
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANCY,
Le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

A blue ink signature, appearing to be 'Bruno Masson', written in a cursive style.

Monsieur Bruno MASSON - Associé



ACCOUNTAUDIT - Société de Commissariat aux Comptes

18 rue de la Commanderie – 54000 NANCY

Tél : 03 83 37 15 68 – E-mail : accueil@cabinet-account.fr

SAS au capital de 103 500 Euros – N° SIRET 481 216 414 00021 – APE 6920 Z – N° TVA FR00481216414

Bilan et Resultat Association
Mission Locale Bassin de Saint-Dié et Hautes Vosges
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	75 905	55 423	20 482	1,80	5 311	0,46
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations	416		416	0,04	405	0,04
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	878		878	0,08	878	0,08
TOTAL (II)	77 199	55 423	21 776	1,91	6 594	0,60
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	313 521		313 521	27,55	174 517	15,83
Charges constatées d'avance	7 341		7 341	0,64	3 999	0,36
Valeurs mobilières de placement	39 480		39 480	3,47	38 540	3,50
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	756 032		756 032	66,43	878 993	79,72
TOTAL (III)	1 116 374		1 116 374	98,09	1 096 049	99,40
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 193 573	55 423	1 138 150	100,00	1 102 643	100,00

SELAS SADEC



Mission Locale Bassin de Saint-Dié et Hautes Vosges
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
. Fonds propres statutaires					
. Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
. Fonds statutaires					
. Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
. Réserves statutaires ou contractuelles					
. Réserves pour projet de l'entité		629 365	55,30	602 862	54,67
. Autres					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice		8 170	0,72	26 503	2,40
Situation nette (sous total)		637 536	56,02	629 365	57,08
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (I)		637 536	56,02	629 365	57,08
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés		87 448	7,68	67 440	6,12
TOTAL (II)		87 448	7,68	67 440	6,12
PROVISIONS					
Provisions pour risques		124 383	10,93	115 040	10,43
Provisions pour charges		53 833	4,73	79 096	7,17
TOTAL (III)		178 216	15,66	194 136	17,61
DETTES					
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		48 993	4,30	31 430	2,85
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		129 332	11,36	102 717	9,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes				369	0,03
Produits constatés d'avance		56 625	4,98	77 185	7,00
TOTAL (IV)		234 950	20,64	211 701	19,20
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 138 150	100,00	1 102 643	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

SELAS SADEC



Mission Locale Bassin de Saint-Dié et Hautes Vosges
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 077 256	91,55	1 100 607	82,77	-23 351	-2,11
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	25 263	2,15	38 056	2,85	-12 793	-33,61
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	67 440	5,73	105 803	7,96	-38 363	-36,25
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	237	0,02	3	0,00	234	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 170 196	99,44	1 244 468	93,59	-74 272	-5,96
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	230 568	19,59	217 590	16,35	12 978	5,95
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	40 799	3,47	43 234	3,25	-2 435	-5,82
Salaires et traitements	597 360	50,76	607 637	45,70	-10 277	-1,68
Cotisations sociales	189 316	16,09	190 805	14,35	-1 489	-0,77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 158	0,52	14 378	1,08	-8 220	-57,16
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés	87 448	7,43	67 440	5,07	20 008	29,67
Autres charges	3	0,00	4	0,00	-1	-24,99
Total des charges d'exploitation (II)	1 151 651	97,87	1 141 087	85,81	10 564	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	18 545	1,58	103 381	7,77	-84 836	-82,05
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	6 036	0,51	6 722	0,51	-686	-10,20
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	6 036	0,51	6 722	0,51	-686	-10,20
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

SELAS SADEC



Mission Locale Bassin de Saint-Dié et Hautes Vosges
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	6 036	0,51	6 722	0,51	-686	-10,20
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	24 582	2,09	110 103	8,28	-85 521	-77,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)	500	0,04	78 547	5,91	-78 047	-99,35
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)	16 911	1,44	162 147	12,19	-145 236	-89,55
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-16 411	-1,38	-83 600	-6,28	67 189	80,37
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 176 733	100,00	1 329 737	100,00	-153 004	-11,50
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 168 562	99,31	1 303 234	98,01	-134 672	-10,32
EXCEDENT OU DEFICIT	8 170	0,69	26 503	1,99	-18 333	-69,16
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

SELAS SADEC



Annexes Association

Préambule

La mission locale est chargée d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans (29 ans pour les jeunes en situation d'handicap).

Elle intervient sur deux bassins d'emploi : Saint-Dié des Vosges et Gérardmer.

Elle accompagne les jeunes sur différentes thématiques : l'emploi, la formation, la mobilité, la santé, le logement, le sport et la culture.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 138 149,75 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 8 170,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/03/2026 par les dirigeants.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. -
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions constituées à la clôture s'élèvent à 124 383 euros et représentent une provision pour deux litiges prud'hommaux pour un montant de 115 750 euros et des provisions pour perte au titre de subventions pour un montant de 8 633 euros.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le montant de la provision constatée au passif du bilan est de 53 833 euros.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	662		662	
Immobilisations corporelles	89 424	21 330	34 848	75 905
Immobilisations financières	1 283	11		1 294
TOTAL	91 368	21 340	35 510	77 199

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	662		662	
TOTAL I	662		662	
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	84 113	6 158	34 848	55 423
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	84 113	6 158	34 848	55 423
TOTAL GENERAL (I+II)	84 775	6 158	35 510	55 423

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	313 065		
Charges constatées d'avance	7 341		
TOTAL	320 406		



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	20 214
TOTAL	20 214



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	602 862	26 503			629 365
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	26 503	-26 503			8 170
Dont générosité du public					
Situation nette	629 365				637 536
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	629 365				637 536
TOTAL dont générosité du public					



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	67 440		67 440			87 448	
TOTAL	67 440		67 440			87 448	

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	79 096		25 263	53 833
	115 040	9 843	500	124 383
TOTAL II	194 136	9 843	25 763	178 216
TOTAL GENERAL (I+II)	194 136	9 843	25 763	178 216
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			25 263	
		9 843	500	



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	48 993	48 993		
Dettes fiscales & sociales	129 332	129 332		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	56 625	56 625		
TOTAL	234 950	234 950		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	37 380
Dettes fiscales & sociales	93 767
Autres dettes	
TOTAL	131 147